



# **ACTIVITÉS, TRANSITION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLES DES ÉLU·E·S**

Une étude auprès des ancien·ne·s parlementaires au niveau fédéral  
et des ancien·ne·s conseiller·ère·s d'État

---

## Impressum

---

### **Auteurs**

Stefano Assanti  
Mathieu Gobet  
Dr Vincent Mabillard  
Prof. Martial Pasquier

### **Graphisme**

COBRA: Communication & Branding  
[www.agencecobra.ch](http://www.agencecobra.ch)

### **Impression**

ALPAcomm SA  
[alpacomm.ch](http://alpacomm.ch)

### **Tirage**

1000 allemands  
700 français

### **Adresse de correspondance**

[martial.pasquier@unil.ch](mailto:martial.pasquier@unil.ch)  
021 692 20 44  
Université de Lausanne IDHEAP  
CH-1015 Lausanne

---

## Introduction

---

Comment les ancien·ne·s élu·e·s ont-ils concilié leurs engagements professionnel et politique? Comment vivent-ils la transition de la fin de leur mandat vers la poursuite de leurs activités professionnelles? Ces dernières années, l'attention de la presse et de l'opinion publique s'est régulièrement portée sur la situation d'anciens membres de l'Assemblée fédérale, privés d'activité rémunérée ou d'indemnités chômage à l'issue de leur mandat. D'ancien·ne·s Conseiller·ère·s d'État, confrontés à des difficultés similaires, ont également dû faire face à une période de chômage prolongée suite à leur non-réélection.

Cette étude porte sur deux éléments spécifiques aux chambres fédérales et aux exécutifs cantonaux en rapport avec ces problématiques. D'abord, elle présente la manière dont les anciens membres de l'Assemblée fédérale ont assumé la combinaison de leurs activités politiques et professionnelles. Ensuite elle décrit, à l'aide des réponses collectées auprès des anciens membres du Parlement fédéral ou d'un exécutif cantonal, comment ceux-ci vivent leur transition, respectivement leur réinsertion, dans le monde du travail à l'issue de leur mandat électoral.

Les données présentées ci-dessous ont été récoltées par le biais d'un questionnaire envoyé aux personnes inscrites à l'association des anciens membres de l'Assemblée fédérale (AAMAF). Sur un total de 547 envois, nous avons reçu 340 questionnaires en retour, soit un taux de réponse de 62 %. Si on considère les anciens parlementaires fédéraux encore en vie, le taux de réponse est de 57 %.

Les données collectées sont représentatives de notre univers d'analyse en termes de genre et d'appartenance linguistique.

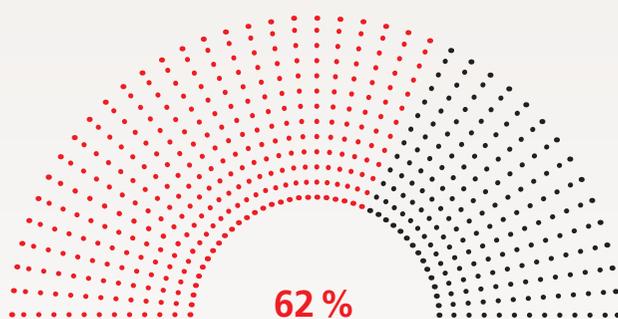
En effet, sur les 340 répondant-e-s nous comptons 70 femmes (21 %) et 265 hommes (79 %). Or, sur la base des données fournies par les archives de l'Assemblée fédérale, la répartition au sein de l'ensemble des anciens membres est de 25 % de femmes pour 75 % d'hommes.

Concernant l'appartenance linguistique, l'échantillon est constitué de 65 % de germanophones, de 29 % de francophones, de 4 % d'italophones, tandis que seuls 2 %, soit 3 personnes, sont romanchophones. Cette répartition s'avère aussi être très proche de celle de la précédente législature<sup>1</sup>.

Concernant les formations politiques, l'échantillon compte 26 % de membres du PLR, 25 % de membres du PS et 22 % de membres du PDC. Seuls 10 % de l'échantillon sont membres de l'UDC et 7 % membres des Verts. Les partis comptant moins de 5 représentant-e-s (10 %) ont été classé-e-s dans « Autres ».

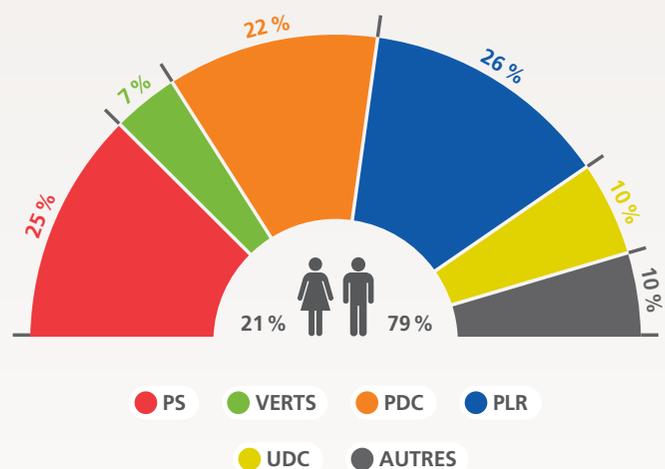
La grande majorité des répondant-e-s, soit 89 %, est âgée de 60 ans ou plus. Près de 9 % a entre 51 et 60 ans alors que seules 2 personnes interrogées ont moins de 40 ans (2 %).

Nombre de répondant-e-s  
et taux de réponse



340/547 membres de l'AAMAF

Caractéristiques des répondant-e-s  
(genre et parti)



<sup>1</sup> « Le Parlement suisse comme espace plurilingue ». Communication du 10 octobre 2014 de Philippe Schwab, Secrétaire général de l'Assemblée fédérale de la Confédération auprès de l'Association des Secrétaires généraux de Parlements. Repéré à : [www.parlament.ch/centers/documents/fr/discours-philippe-schwab-asgp-geneve-2014-10-10-f.pdf](http://www.parlament.ch/centers/documents/fr/discours-philippe-schwab-asgp-geneve-2014-10-10-f.pdf)

## La conciliation des activités professionnelles et politiques au sein de l'Assemblée fédérale (I)

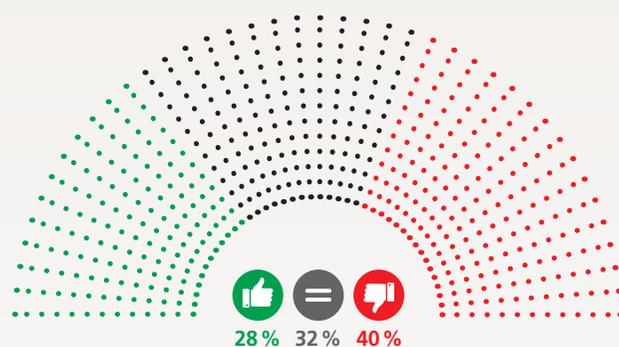
L'Assemblée fédérale étant composée de miliciens, ses membres restent pour la plupart actifs professionnellement tout au long de leur mandat. Cette situation est susceptible de compliquer l'exercice conjoint de la charge électorale et d'une activité professionnelle complexe.

Nos résultats montrent que la conciliation de ces activités est perçue comme **difficile par 40 % des anciens membres** alors que seulement 28 % font état d'une combinaison facile.

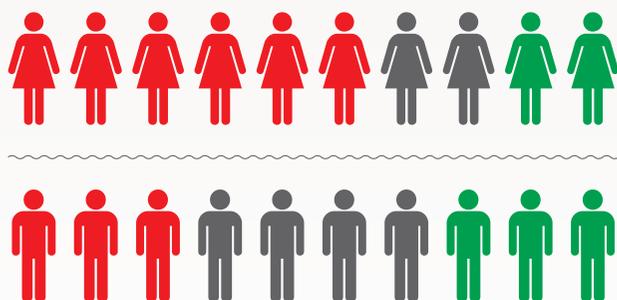
**Les femmes semblent davantage faire face à une combinaison problématique** puisque 60 % d'entre elles l'estiment difficile alors que seulement 33% des hommes dressent le même constat.

En ce qui concerne les partis, on constate **une difficulté plus marquée chez les membres du PS et tout spécialement chez les membres du parti les Verts** alors que les membres de l'UDC sont ceux pour lesquels la combinaison pose le moins de problèmes.

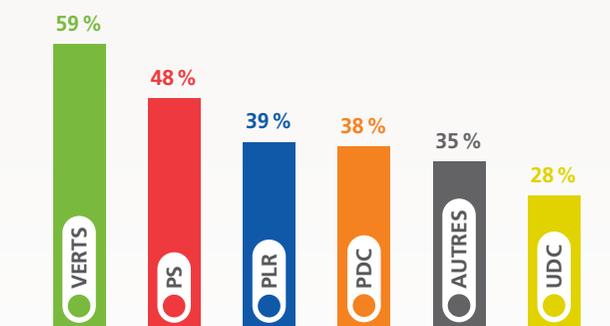
Pourcentage des ex-parlementaires jugeant la conciliation  
facile / ni facile, ni difficile / difficile



Part des ex-parlementaires jugeant la conciliation  
facile / ni facile, ni difficile / difficile selon le genre



Pourcentage des ex-parlementaires jugeant la conciliation  
difficile selon le parti politique



## La conciliation des activités professionnelles et politiques au sein de l'Assemblée fédérale (II)

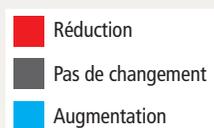
Afin de mesurer l'impact de l'élection sur la vie de l'élu-e fédéral-e, nous nous sommes intéressés à l'évolution du taux d'activité, à l'évolution de la rémunération ainsi qu'à celle de composantes de l'activité professionnelle.

Nous avons constaté que 71 % des personnes interrogées ont diminué **leur taux d'activité professionnelle** lors de leur prise de fonction à l'Assemblée fédérale.

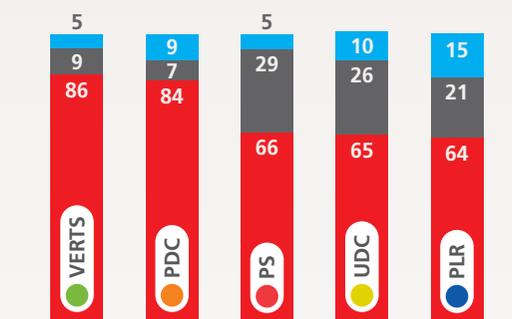
L'évolution n'est pas la même suivant le parti. Plus de 8 membres sur 10 du PDC et des Verts ont diminué leur taux d'activité professionnelle lors de leur prise de fonction. De l'autre côté du spectre nous retrouvons les membres du PLR, de l'UDC et du PS au sein desquels seules 6 personnes sur 10 ont réduit leur taux d'activité. En ce qui concerne le type d'activité exercée lors de l'en-

trée à l'Assemblée fédérale, ceux ou celles travaillant dans le secteur public ou à titre d'indépendant ont le plus réduit leur taux d'activité, respectivement à hauteur de 75 % et de 78 %.

Au moment de l'élection, **la rémunération totale augmente** dans 54% des cas. Toutefois, parmi les personnes ayant subi une diminution du revenu total, les femmes sont surreprésentées. En effet, 30 % d'entre elles ont vu leur revenu diminuer (contre 19% chez les hommes). Les anciens membres travaillant dans le secteur public ou exerçant une activité à titre d'indépendant lors de leur entrée au législatif fédéral sont ceux qui ont été les plus touchés par une baisse de leur rémunération totale. Ce constat est vraisemblablement à mettre en lien avec la baisse du taux d'activité.



Variation du taux d'activité professionnelle selon le parti politique (en %)



Variation du taux d'activité professionnelle lors de la prise de fonction à l'Assemblée fédérale



Variation de la rémunération totale

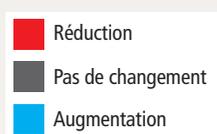


Il est intéressant de constater que l'exercice d'un mandat électoral ne semble pas empiéter sur le **niveau de responsabilité** et le **niveau d'intérêt** que les ex-parlementaires associaient à l'activité exercée avant l'élection. Ceux-ci restent en effet stables pour la majorité des répondant-e-s.

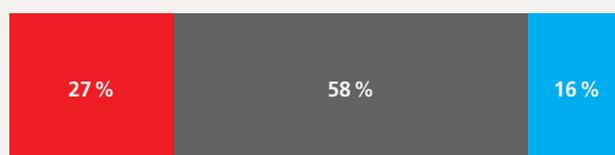
Au niveau professionnel, le **niveau de responsabilité** au sein de conseils d'administration, de fondation ou d'association a **augmenté** pour 34 % des ancien-ne-s parlementaires. Concernant la couleur politique, nous constatons qu'un pourcentage plus élevé de membres des partis situés à droite de l'échiquier politique, notamment le PLR (48 %) et l'UDC (43 %), ont bénéficié d'une augmentation plus grande du niveau de responsabilité par rapport aux partis situés à gauche. En ce qui

concerne le type d'activité exercée lors de l'entrée à l'Assemblée fédérale, les ex-parlementaires travaillant dans le secteur privé sont les seul-e-s à dont la majorité a vu son niveau de responsabilité au sein de conseils d'administration, de fondation ou d'association s'accroître (57 %).

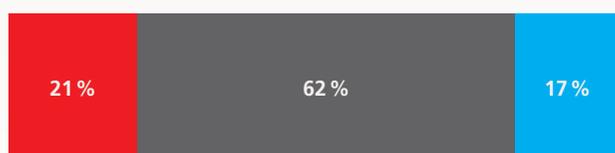
Le niveau de responsabilité augmente également en fonction du nombre d'années passées sous la coupole fédérale.



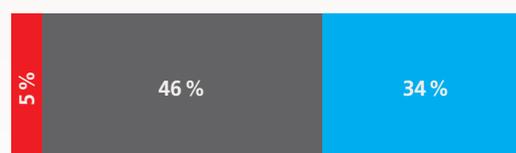
Variation du niveau de responsabilité de l'activité professionnelle



Variation du niveau d'intérêt de l'activité professionnelle



Variation du niveau de responsabilité au sein de conseils d'administration, de fondation ou d'association



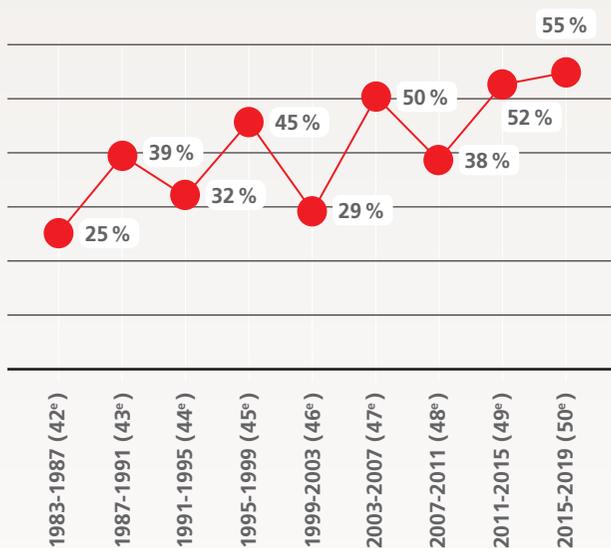
**PERSPECTIVE TEMPORELLE**

Les données à notre disposition nous permettent d'appréhender la situation de la 42<sup>e</sup> législature (1983-1987) à la présente législature (2015-2019). Nous avons en effet pris contact avec toutes les personnes présentes sur la liste de l'association des anciens membres de l'Assemblée fédérale (AAMAF) au 15 novembre 2018. Ainsi nous avons également atteint les personnes ayant terminé leur mandat au cours de la législature actuelle. Jusqu'au début des années 2000, la combinaison des activités professionnelles et politiques était vécue principalement de manière non problématique. Nous avons constaté que cette conciliation devient de plus en plus difficile au fil des législatures. Le phénomène semble être relativement marqué : nous avons observé que les personnes jugeant la combinaison comme très difficile a plus que triplé au cours des 3 dernières législatures.

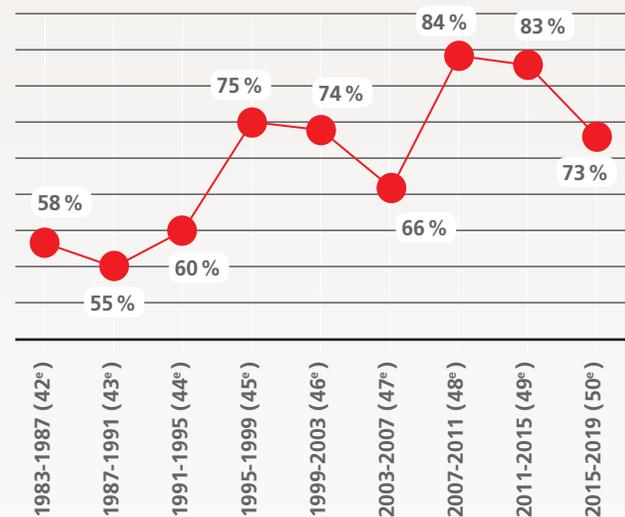
De plus, au fur et à mesure que l'on avance dans les législatures, les membres de l'Assemblée fédérale ont également tendance à diminuer leur taux d'activité professionnelle dans une plus grande proportion. Ces résultats vont **dans le sens d'une complexification et d'une professionnalisation du travail de parlementaire**.

Le reste des éléments analysés sont apparus stables dans le temps à l'exception du niveau de rémunération total et du niveau de responsabilité au sein de conseils d'administration, de fondation et d'association qui se révèlent avoir une tendance à la hausse.

Évolution du pourcentage de personnes ayant vécu une conciliation difficile



Évolution du pourcentage de personnes réduisant leur taux d'activité professionnelle



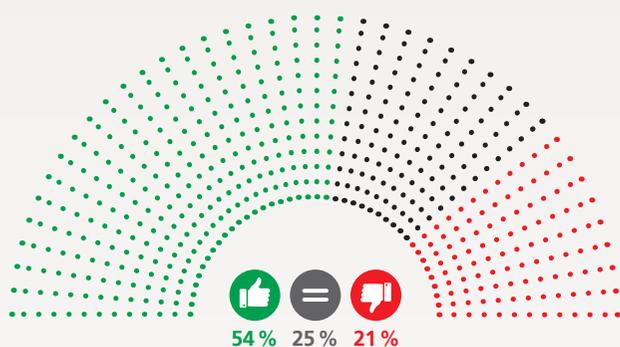
## La transition professionnelle pour les anciens membres de l'Assemblée fédérale (I)

Que fait un membre de l'Assemblée fédérale lorsqu'il quitte son mandat? Nous avons observé que l'exercice d'un mandat politique au législatif fédéral a globalement un impact positif sur l'activité professionnelle post mandat. **Les répondant-e-s estiment en effet à 54 % que leur présence sous la coupole leur a été professionnellement favorable.** Nous avons toutefois relevé que les membres des Verts sont les seuls à estimer en majorité que leur mandat politique ne leur a pas été favorable. Plus de la moitié des répondant-e-s (62 %) estime qu'il y a

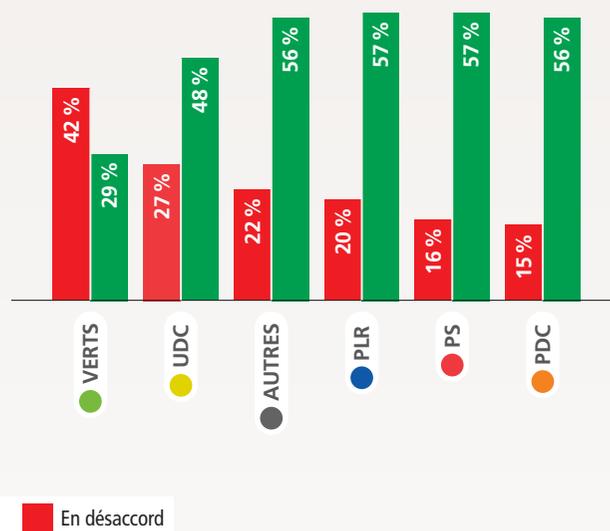
**un lien entre les compétences et connaissances acquises sous la coupole et l'activité professionnelle exercée suite au mandat.** Notons que ce ressenti est majoritairement positif indépendamment de l'activité exercée après le mandat.

De plus, 5 répondant-e-s sur 10 (51 %) estiment que **leur mandat n'a pas induit de perte quant aux développements au niveau de l'activité professionnelle.**

Le mandat a été professionnellement favorable



Le mandat a été professionnellement favorable (selon le parti)



Lien entre compétences et connaissances d'élue et l'activité professionnelle post mandat



Pas de perte des derniers développements du domaine professionnel

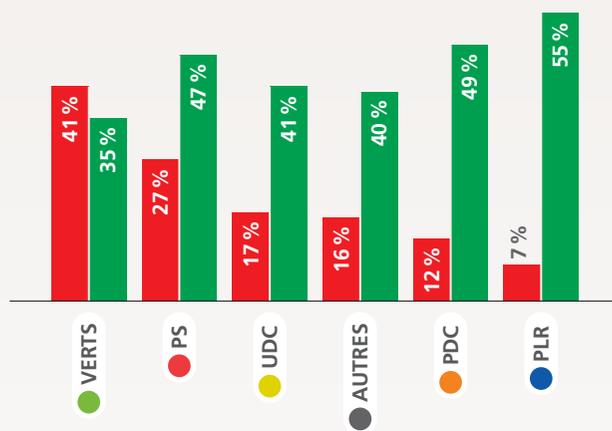


Relativement à **l'exposition politique**, 48 % des personnes sondées estiment que cette dernière **n'a pas été une entrave à la recherche d'un emploi, alors que 17 % sont d'un avis contraire**. Toutefois, le parti politique semble ici jouer un rôle prédominant. En effet, les membres des Verts considèrent même à 41 % que leur exposition politique a été une entrave à la recherche d'un emploi. De l'autre côté du spectre nous retrouvons les membres du PLR qui ne sont qu'une faible minorité (7 %) à estimer que leur exposition politique a été défavorable.

Près de 45 % des répondant·e·s estiment que leur mandat **n'a pas induit de problèmes** relatifs à **la prévoyance et l'absence de cotisation obligatoire au deuxième pilier**. Parmi les personnes faisant état de difficultés, les femmes (35 %) sont surreprésentées par rapport aux hommes (22 %). En lien avec cette thématique, notons également que dans le cadre d'une question ouverte, 8 % des personnes sondées ont spontanément prôné une amélioration du système de prévoyance via le 2<sup>e</sup> pilier.



L'exposition politique n'a pas représenté une entrave professionnelle selon le parti politique



L'exposition politique n'a pas représenté une entrave professionnelle



Le mandat politique n'a pas entraîné de problèmes de prévoyance

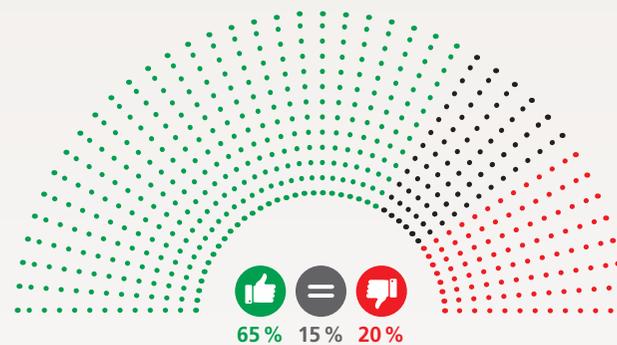


A la lumière de ces résultats il n'est pas étonnant de constater que **la majorité des anciens membres de l'Assemblée fédérale de notre échantillon (65 %), estime que leur transition professionnelle à l'issue du mandat a été facile**. Seules 20 % des personnes interrogées ont fait face à une situation difficile. Parmi ces dernières, 17 ont vécu une période de recherche d'emploi à l'issue de leur mandat dont la durée moyenne a été de 6 mois.

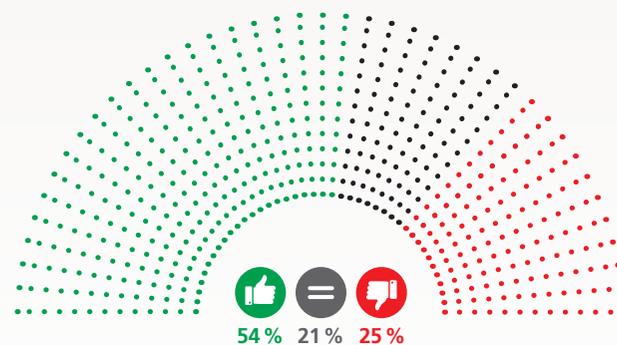
Finalement, nous relevons que les ex-parlementaires jugent la transition professionnelle d'une manière générale, indépendamment de leur propre situation personnelle, comme moins aisée que la leur. Ainsi seules **54 % des personnes sondées estiment la transition d'une manière générale facile alors que 25 % la considèrent difficile**.



Degré de difficulté ressenti à la transition  
par les ex-parlementaires au niveau personnel



Degré de difficulté ressenti à la transition  
par les ex-parlementaires au niveau général



### La transition professionnelle pour les anciens membres de l'Assemblée fédérale (II)

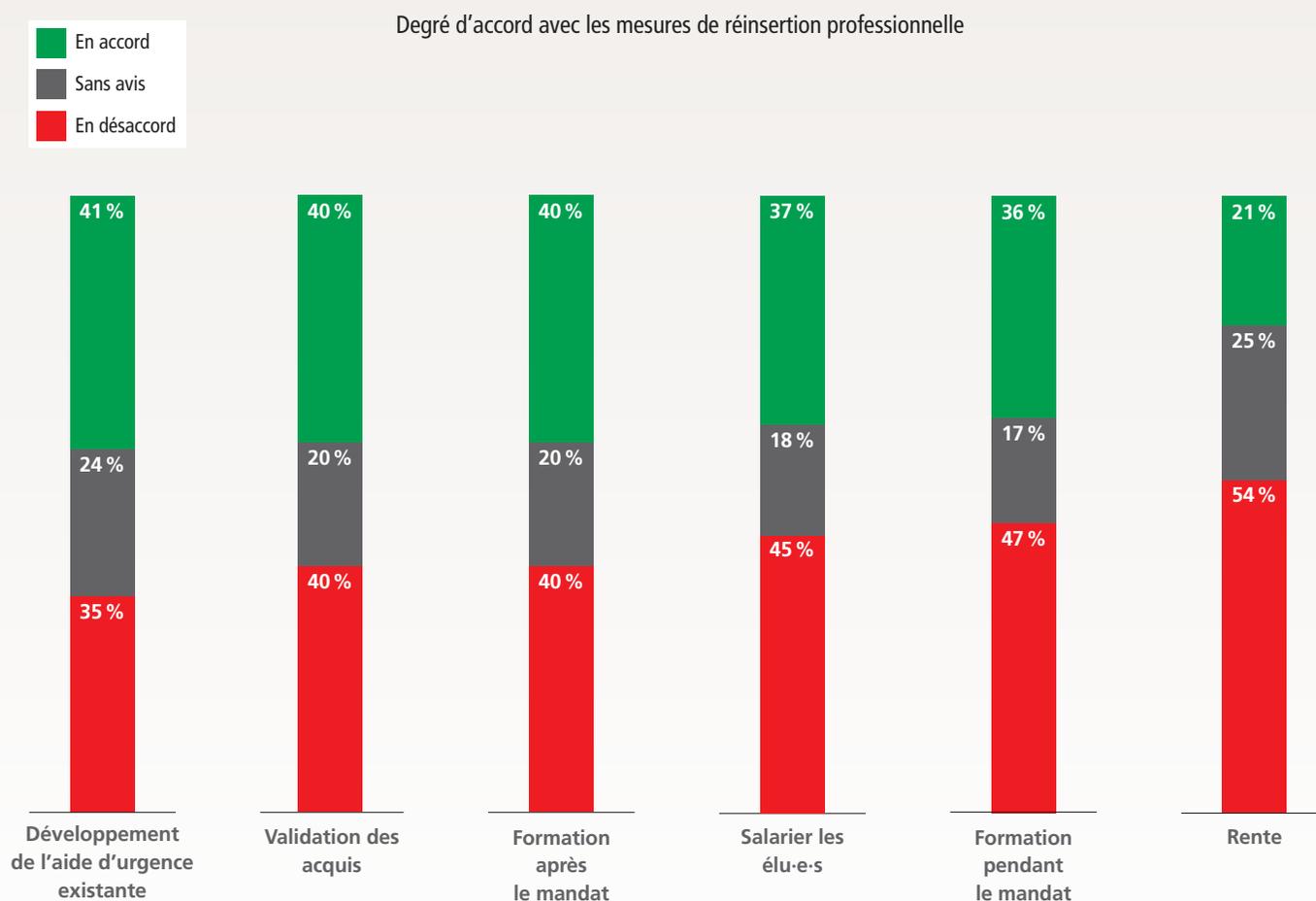
#### MESURES DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Nous avons proposé 6 mesures favorisant la réinsertion professionnelle aux anciens membres de l'Assemblée fédérale. **La proposition qui trouve le taux d'adhésion le plus élevé (41 %) est le développement de l'aide d'urgence.** Suivent l'offre de formation après le mandat et la mise en place d'un système de validation des acquis. Les autres mesures, à savoir l'offre d'une formation pendant le mandat, la mise en place d'un système de rentes et la possibilité de salarier les membres de l'Assemblée fédérale afin qu'ils puissent profiter de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) trouvent moins de 40 % d'opinions favorables.

Les participant-e-s avaient également la possibilité de proposer librement des mesures mais aucune d'entre elles ne se démarque.

Les partis à gauche de l'échiquier politique sont globalement plus enclins que les partis de droite à l'adoption de mesures favorisant la réinsertion professionnelle. Les femmes, quant à elles, sont plus favorables que les hommes à chacune des mesures de réinsertion. Pour ce qui est de l'appartenance linguistique, les francophones sont presque systématiquement les plus favorables à l'instauration de mesures de réinsertion. Les anciens membres italophones sont, quant à eux, les plus sceptiques.

En rapport avec l'activité exercée avant le mandat, les personnes actives dans le secteur public et les organisations à but non lucratif sont particulièrement favorables aux mesures proposées. Les personnes œuvrant dans le secteur privé, exerçant une activité à titre d'indépendant ou assumant un mandat politique rému-



né tel que celui de Conseiller·ère-s d'État ou encore membre d'une municipalité sont, quant à elles, particulièrement défavorables à des mesures de réinsertion. Il est également intéressant de noter que les personnes ayant suivi une formation continue sont plutôt sceptiques envers une formation pendant ou après leur mandat alors qu'elles se montrent globalement favorables aux autres mesures.

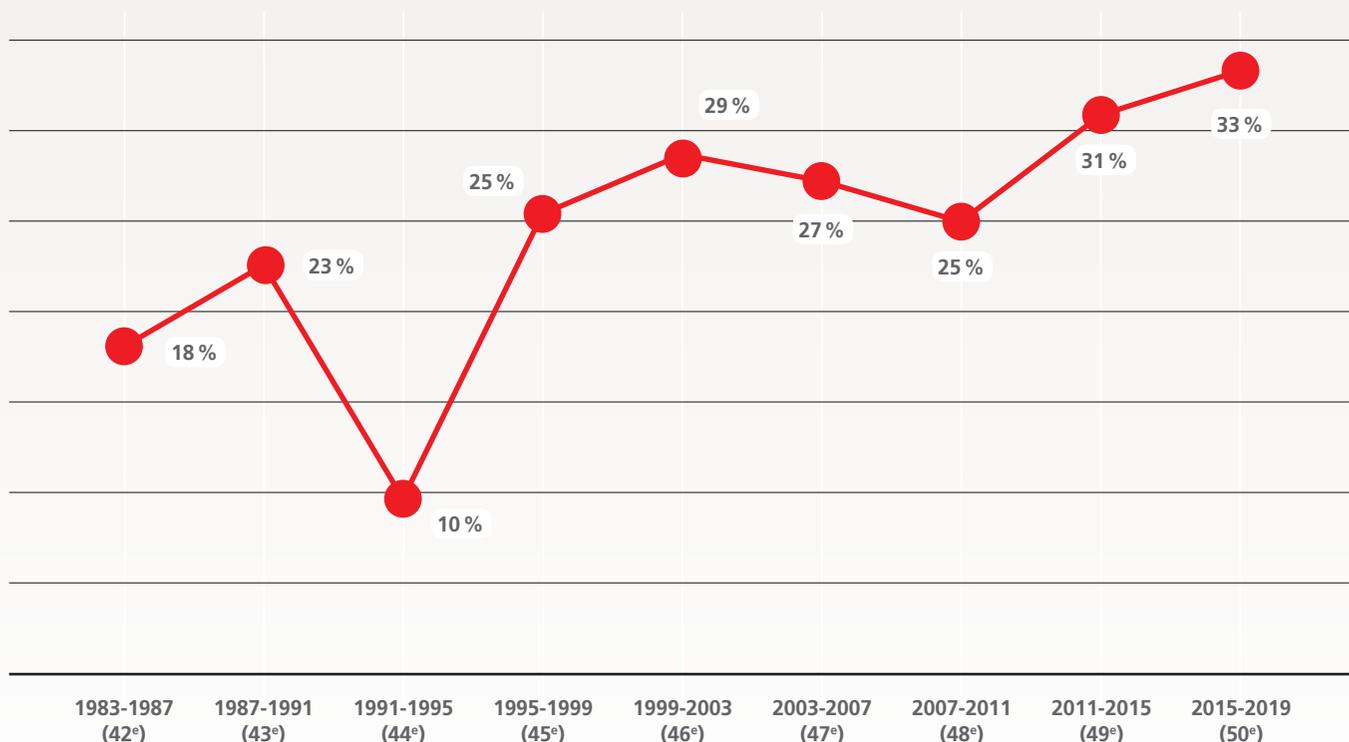
#### PERSPECTIVE TEMPORELLE

Concernant la transition professionnelle à l'issue du mandat, nous avons observé que plus l'ex-parlementaire a quitté ses fonctions récemment, plus la transition a été ressentie comme problématique. Il semble donc que **la transition devient de plus en plus complexe au fil des législatures**. Le phénomène est particuliè-

rement marqué puisque la part de personnes rapportant une transition difficile a presque doublé au cours de la période analysée.

Ces résultats sont, à notre sens, à mettre en perspective avec le fait que les membres de l'Assemblée fédérale ont tendance à diminuer toujours plus leur taux d'activité professionnelle.

Évolution du pourcentage de personnes ayant vécu une transition difficile



Afin de contacter les anciens membres d'un exécutif cantonal, nommé ci-après « Conseil d'État », nous avons bénéficié du soutien de certaines chancelleries cantonales. Sur les 26 chancelleries contactées, 16 ont donné suite à nos sollicitations, nous permettant d'atteindre un total de 209 personnes. Nous avons reçu 159 questionnaires en retour, représentant un taux de réponse particulièrement élevé de 76 %.

Parmi les répondant-e-s, nous comptons 14 % de femmes et 86 % d'hommes. Un total de 68 % de notre panel est germanophone, 31 % est francophone, seul 1 répon-

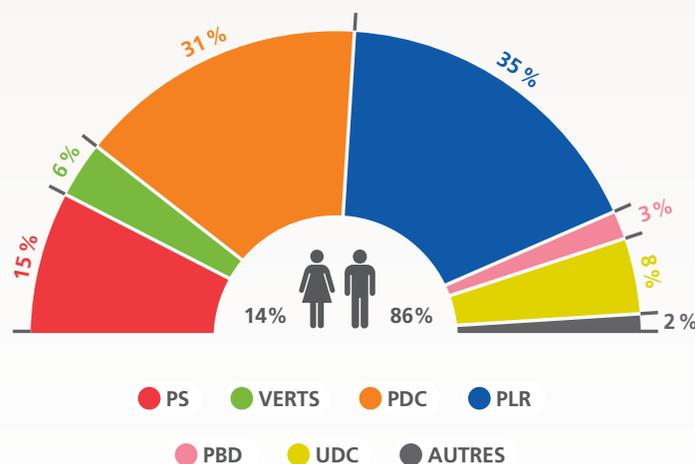
dant est romanchophone. En ce qui concerne la couleur politique des répondant-e-s, 35 % de l'échantillon est composé de membres du PLR, 31 % du PDC, 15 % du PS alors que moins d'un répondant sur 10 est membre de l'UDC, des Verts ou du PBD (respectivement 8 %, 6 % et 3 %). Les partis comptant moins de 5 représentant-e-s (2 %) ont été classés dans « Autres ». En termes d'âge, notre échantillon compte uniquement 2 personnes ayant entre 41 et 50 ans. 22 personnes (soit 14 %) ont entre 51 et 60 ans, alors que la grande majorité (85 %) a 60 ans ou plus.

Nombre de répondant-e-s



159 / 209 anciens membres d'un Conseil d'État

Caractéristiques des répondant-e-s (genre et parti)



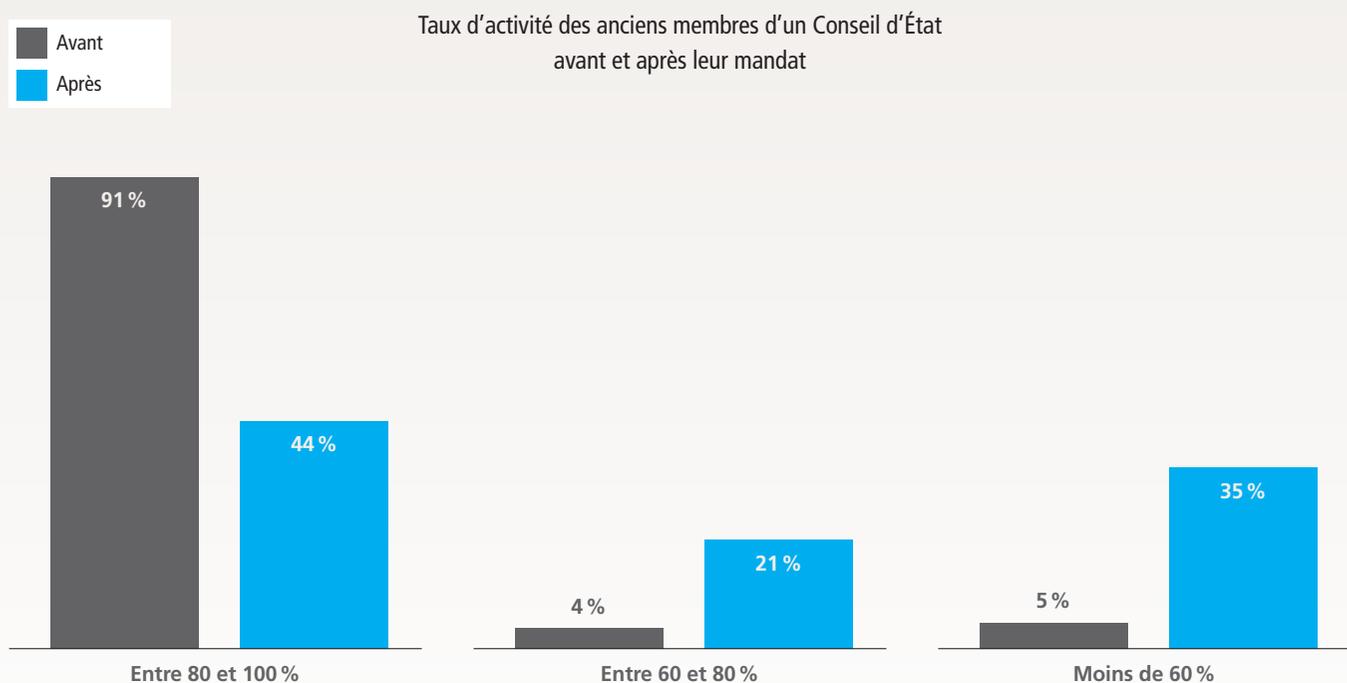
## La réinsertion pour les anciens membres d'un Conseil d'État (I)

La situation des anciens membres d'un Conseil d'État à l'issue de leur mandat n'est pas réellement comparable à celle des ancien·ne·s parlementaires au niveau fédéral. D'une part, les exécutifs cantonaux sont composés d'élus travaillant à plein temps. D'autre part, certains cantons octroient une rente aux anciens membres de leur Conseil d'État.

En effet, **la plupart des membres des exécutifs cantonaux n'exercent pas de profession en parallèle à leur mandat politique**. Une fois leur charge électorale arrivée à son terme, ils peuvent retrouver une activité ou se retirer du monde professionnel. Nous préférons donc le terme de réinsertion à celui de transition. A l'issue de leur mandat, la grande majorité des répondant·e·s (56 %) exerce une activité en tant qu'indépendant·e alors que près de 21 % des anciens membres prennent leur retraite. Un peu plus d'un ancien membre sur 10 exerce ensuite une activité salariée dans le secteur privé (15 %), dans une organisation publique (11 %) ou continue

avec un mandat politique rémunéré (11 %). Notons que 11 % des sondé·e·s se sont accordé·e·s une période sabbatique ou de réflexion.

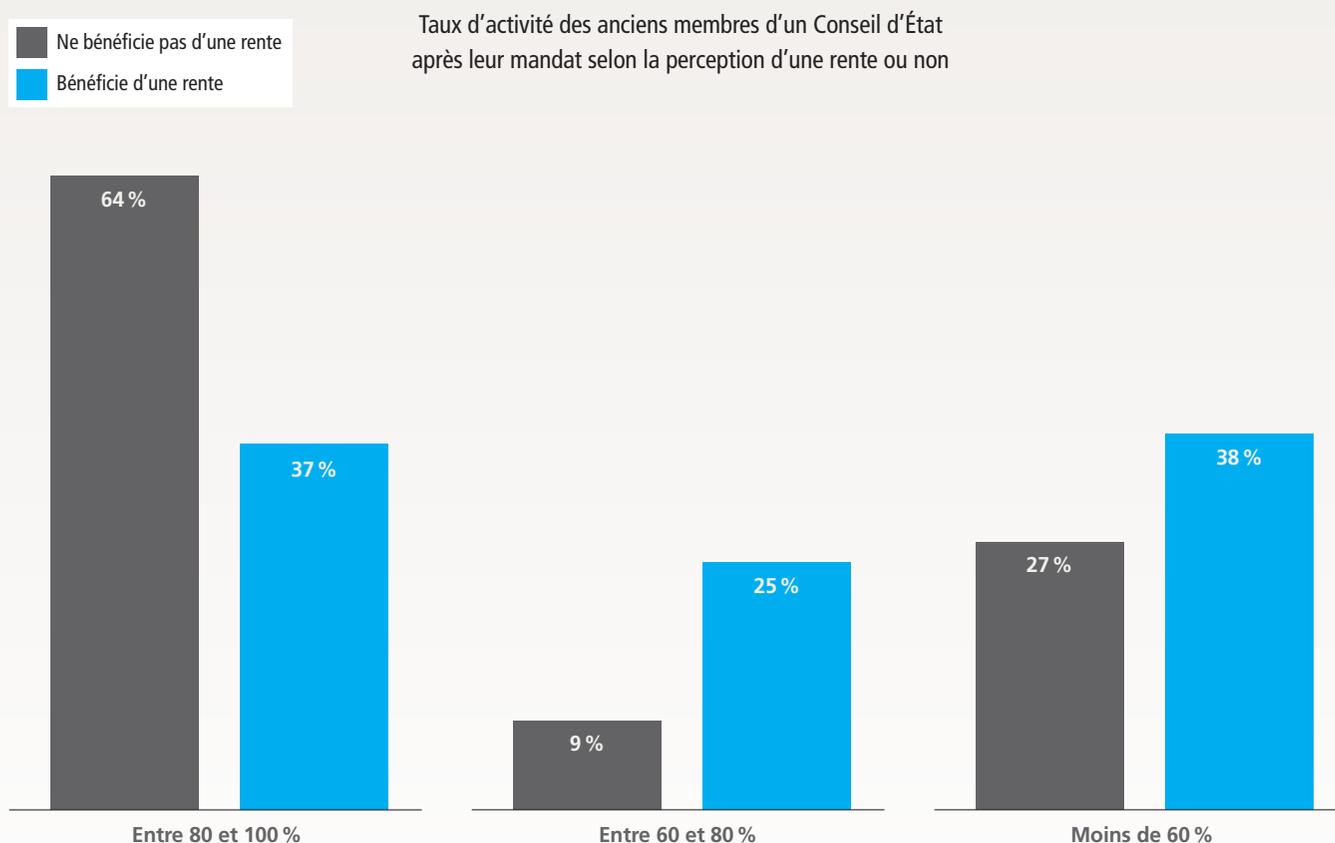
La grande majorité des personnes interrogées (91 %) travaillaient à un taux compris entre 80 et 100 % avant leur prise de fonction; seules 44 % d'entre elles travaillent au même taux à l'issue du mandat. Parallèlement, la part de personnes déclarant avoir travaillé entre 60 et 80 % avant leur mandat (4 %) quintuple une fois la fonction électorale arrivée à son terme (21 %). Finalement, quelques 5 % estiment avoir exercé à un taux d'activité inférieur à 60 % avant leur entrée dans un Conseil d'État alors qu'ils sont 35 % à dresser le même constat une fois leur mandat terminé. Force est donc de constater qu'une fois le mandat arrivé à son terme, les anciens membres d'un Conseil d'État ont tendance à diminuer leur taux d'activité par rapport à la situation précédant leur entrée en fonction.



Comme précédemment évoqué, **certains cantons octroient une rente au terme du mandat des membres d'un Conseil d'État**. Ainsi, une large majorité de notre échantillon (75 %) en perçoit une. L'existence et les spécificités de cette rente relèvent de compétences cantonales. Nous avons observé que les francophones en jouissent dans une plus grande proportion (90 %) que les germanophones (68 %). De plus, cette rente correspondant à un pourcentage de la rémunération en tant que conseiller-ère-s d'État, son ampleur varie. Parmi les personnes jouissant d'une rente, 35 % perçoivent moins de 40 % de leur rémunération, la moitié en perçoit entre 40 et 60 % alors qu'une minorité (15 %) perçoit plus de 60 % de leur salaire.

Relativement à l'activité exercée suite au mandat et à la perception d'une rente, nous notons quelques éléments intéressants. Ainsi, la totalité des personnes actives dans une organisation à but non lucratif à l'issue de leur mandat en bénéficient. Il en va de même pour la grande majorité (82 %) des anciens membres ayant pris leur retraite après avoir quitté leur fonction au sein d'un exécutif cantonal. 76 % des personnes s'étant octroyé une période sabbatique ou de réflexion et la plupart des personnes exerçant à titre d'indépendant-e (75 %) jouissent également d'une rente.

Finalement, nous avons observé que les personnes ne bénéficiant pas d'une rente travaillent majoritairement (64 %) à un taux compris entre 80 et 100 % à l'issue de leur mandat ; alors que celles en percevant une travaillent majoritairement (38 %) à un taux inférieur à 60 %.

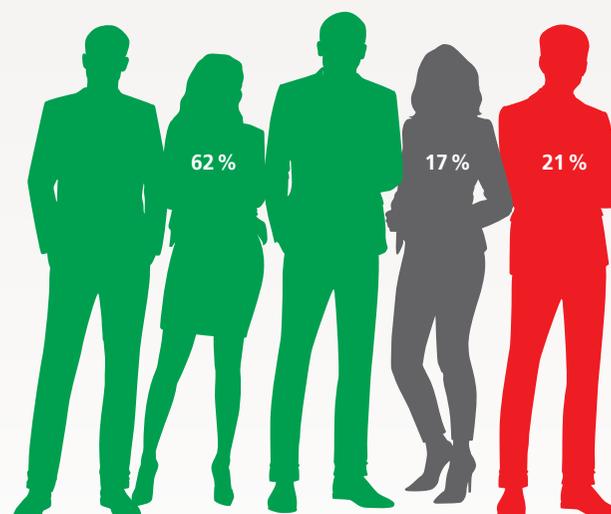


Appelés à évaluer l'influence du mandat électoral sur leurs parcours professionnel, la grande majorité des anciens membres estiment à 62 % que leur expérience politique au sein d'un exécutif cantonal leur a été professionnellement favorable. Cette proportion est trois fois plus élevée que celle exprimant un avis négatif (21 %). 17 % des répondant-e-s estiment que leur activité politique ne leur a été ni favorable ni défavorable. L'exercice **d'un mandat politique dans un exécutif cantonal semble ainsi avoir un impact positif sur l'activité professionnelle post mandat.**

Cependant, ce ressenti semble être influencé par la perception d'une rente ainsi qu'à certaines caractéristiques sociodémographiques et politiques. Nous constatons ainsi que les personnes bénéficiant d'une rente considèrent à 66 % que leur mandat a été professionnellement favorable alors que seules 50 % ne bénéficiant pas d'une rente dressent le même constat. En outre, plus la rente est importante, plus ce ressenti est positif.



Degré d'accord avec le fait que le mandat a été professionnellement favorable



En ce qui concerne les autres aspects, nous avons également constaté que le mandat a été professionnellement favorable pour une plus grande proportion de femmes (73 %) que d'hommes (60 %). De plus, la part des germanophones (76 %) dressant le même constat est plus élevée que celle des francophones (51 %). Nous avons relevé que les membres des Verts sont les seuls à estimer en majorité que leur mandat politique ne leur a pas été favorable.

personnes actives dans une organisation à but non lucratif (83 %) ont estimé professionnellement favorable leur expérience dans un exécutif cantonal. De l'autre côté du spectre, seule la moitié des personnes actives dans le secteur privé ou à titre d'indépendant-e dressent le même constat (respectivement 50 % et 57 %).

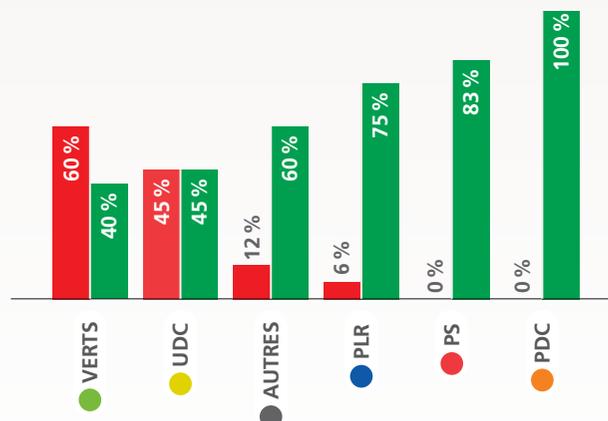
Finalement, le type d'activité exercée à l'issue du mandat électoral semble également influencer le ressenti des répondant-e-s. Ainsi, la quasi-totalité des personnes ayant poursuivi leur carrière politique avec un autre mandat politique rémunéré (92 %) et la grande majorité des



Degré d'accord avec le fait que le mandat a été professionnellement favorable selon le genre



Degré d'accord avec le fait que le mandat a été professionnellement favorable selon le parti

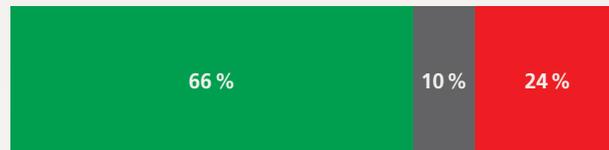


Deux tiers des répondant-e-s (66 %) estiment qu'il y a un **lien entre les compétences et les connaissances acquises au cours du mandat et l'activité professionnelle post-mandat**. Ceci semble particulièrement vrai pour les personnes actives dans le secteur public (89 %) ou dans une organisation à but non lucratif (80 %). La durée du mandat au sein des exécutifs cantonaux influence également cette appréciation : plus la charge électorale a été longue, plus les compétences acquises dans le cadre de l'expérience politique ont été jugées en lien avec l'activité professionnelle. Parallèlement, la moitié des anciens membres affirment que leur mandat n'a pas induit une perte des connaissances relatives à la profession exercée auparavant.

Un total de 79 % des personnes sondées estiment que **leur exposition politique n'a pas entravé la recherche d'un emploi**. Relativement au genre, 30% d'anciennes conseillères estiment que leur exposition politique a été un obstacle, soit deux fois plus que les anciens conseillers (15 %). Par rapport à la langue, 27 % des francophones estiment que leur exposition politique a entravé leur recherche d'emploi contre 11 % des anciens membres germanophones. Côté couleur politique, les membres des Verts sont les seuls à estimer en majorité que l'exposition politique a constitué un obstacle lors de leur recherche d'emploi (63 %).



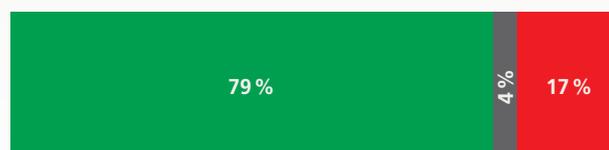
#### Lien entre compétences et connaissances d'élue et l'activité professionnelle post mandat



#### Pas de perte des derniers développements du domaine professionnel



#### L'exposition politique n'a pas représenté une entrave professionnelle



### La réinsertion pour les anciens membres d'un Conseil d'État (II)

A la lumière des constatations précédentes, il n'est pas étonnant d'observer qu'**une majorité des anciens membres d'un Conseil d'État (soit 66 %) estime que leur réinsertion professionnelle à l'issue du mandat a été facile**. Seules 16 % des personnes interrogées ont fait face à une situation difficile. Les anciens membres percevant une rente font état à 69 % d'une réinsertion facile alors que 58 % des personnes n'en bénéficiant pas font le même constat. Le niveau de la rente semble également jouer un rôle puisque **plus la rente est importante, plus les sondé-e-s rapportent une transition facile**. Ainsi, seules 33 % des personnes percevant une rente inférieure à 20 % de leur rémunération antérieure estiment avoir vécu une réinsertion aisée alors que les anciens membres percevant plus de 60 % de leur rémunération sont près de 70 % à faire un constat similaire.

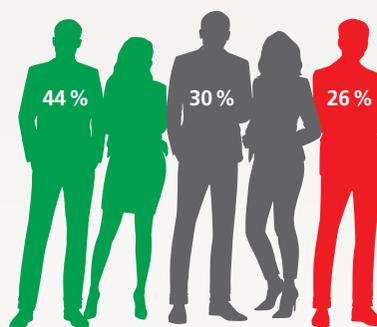
Parmi les personnes rapportant des difficultés, les femmes sont surreprésentées puisque 35 % d'entre elles déclarent avoir vécu une transition difficile alors que seuls 12 % des hommes expriment le même ressenti. **Les femmes semblent avoir ainsi plus de difficultés lors de leur réinsertion professionnelle**. L'appartenance linguistique tend également à jouer un rôle puisque 28 % des francophones rapportent une transition difficile, contre seulement 10 % des germanophones. Notons enfin que 5 personnes ont vécu une période de recherche d'emploi à l'issue de leur mandat d'une durée comprise entre 6 et 24 mois.

Finalement, nous relevons que les ex-membres d'un Conseil d'État jugent la transition d'une manière générale comme moins aisée que la leur. Ainsi, seules **44 % des personnes sondées estiment la transition d'une manière générale facile alors que 26 % la considère difficile**.

Degré de difficulté ressenti lors de la réinsertion par les anciens membres d'un Conseil d'État au niveau personnel



Degré de difficulté ressenti lors de la réinsertion par les anciens membres d'un Conseil d'État au niveau général



■ Facile    ■ Ni facile, ni difficile    ■ Difficile

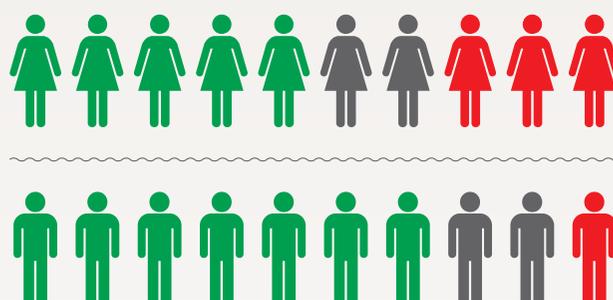
Dans le cadre de cette étude, nous avons proposé 5 mesures favorisant la réinsertion professionnelle aux anciens membres d'un Conseil d'État. **Une seule proposition, à savoir le versement de rentes, a recueilli une majorité de personnes favorables.** Cependant, nous observons que la majorité des anciens membres ne percevant pas de rente est défavorable à cette mesure (54 %), contrairement à ceux qui en bénéficient (favorables à 69 %).

Les 4 autres mesures, à savoir l'offre de formation pendant le mandat, l'offre de formation après le mandat, le développement d'un système de validation des acquis et la mise en place d'une aide d'urgence, ont été jugées défavorablement. Les participant-e-s avaient également la possibilité de proposer librement des mesures mais aucune d'entre elles ne se démarque.

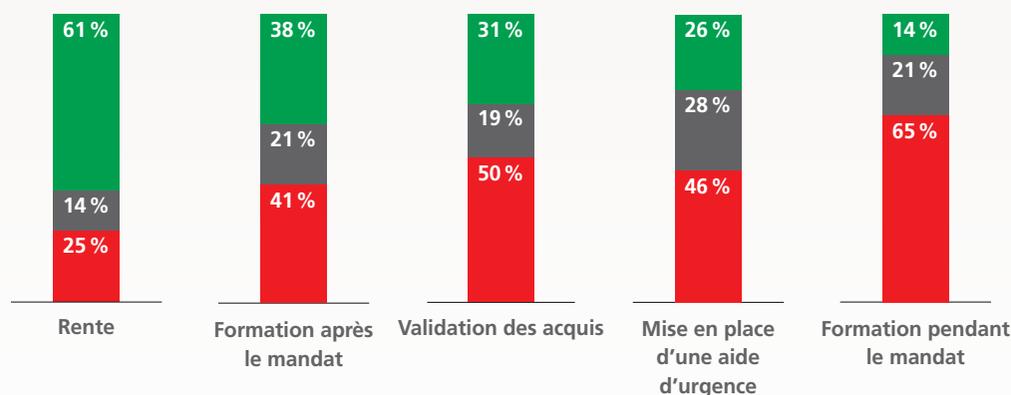
Les partis à gauche de l'échiquier politique sont plus enclins que les partis de droite à l'adoption de mesures visant à favoriser la réinsertion politique de leurs anciens membres. Les femmes y sont de manière générale plus favorables que les hommes, à l'exception de la formation en cours de mandat. Quant à l'activité exercée avant le mandat, il apparaît que les personnes actives dans le milieu des organisations à but non lucratif plébiscitent la valorisation des acquis et la formation complémentaire post mandat. A l'inverse, les personnes actives dans le secteur privé ou exerçant une activité à titre d'indépendant sont particulièrement défavorables à ces mesures de réinsertion.



Degré de difficulté ressenti lors de la réinsertion par les anciens membres d'un Conseil d'État selon le genre



Degré d'accord avec les mesures de réinsertion professionnelle

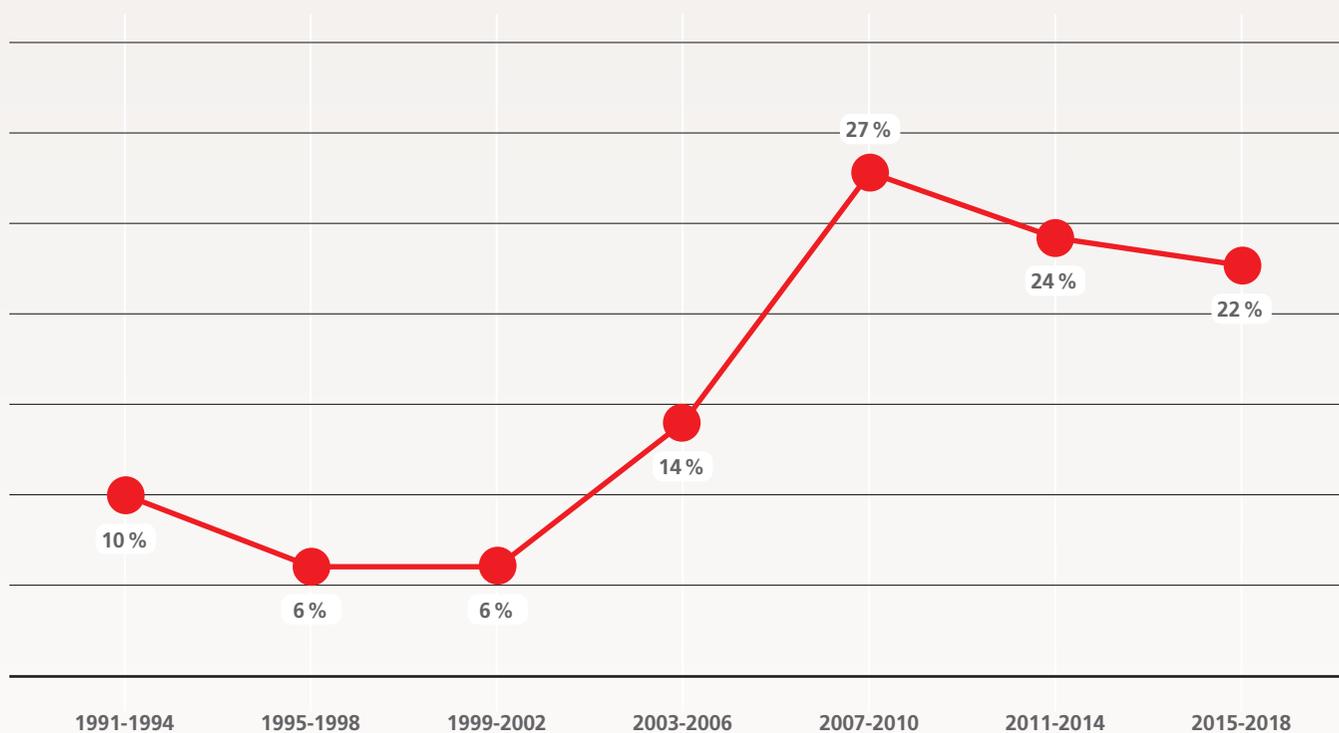


**PERSPECTIVE TEMPORELLE**

La difficulté à se réinsérer professionnellement après un mandat s'accroît avec le temps. Nous avons en effet observé que **plus la personne a quitté ses fonctions récemment, plus la réinsertion professionnelle a été ressentie comme problématique**. Cette tendance est prononcée puisque la part d'anciens membres faisant état d'une réinsertion difficile a plus que doublé en l'espace de 25 ans.

De plus, une proportion croissante d'anciens membres de Conseils d'État ne bénéficient plus d'une rente à l'issue de leur mandat. En effet, de 1983 à 1994 tous les anciens membres interrogés en percevaient une. Mais dès 1995, près de 29% des membres quittant leur fonction ne touchaient pas de rente, ce taux s'élevant même à 39% pour la période 2015-2018.

Evolution du pourcentage de personnes ayant vécu une réinsertion difficile



---

## Synthèse des résultats

---

### ANCIENS MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

Au niveau fédéral, la conciliation entre activités politiques et professionnelles est globalement ressentie comme difficile. Elle semble plus ardue pour les femmes et les membres des Verts qui témoignent de difficultés plus marquées.

En revanche, la transition professionnelle à l'issue d'un mandat sous la Coupole fédérale est perçue comme plutôt aisée. Le mandat électif est même considéré comme professionnellement favorable par la majorité des ex-parlementaires. Les membres du parti les Verts font figure d'exception en étant les seuls à estimer que leur mandat politique leur a été professionnellement défavorable.

Les anciens membres sont globalement défavorables aux mesures de réinsertion professionnelle que nous leur avons soumises à l'exception du développement de l'aide d'urgence en cas de non-réélection.

Finalement, nous avons observé que la problématique liée à la conciliation des activités politiques et professionnelles s'accroît de manière plutôt aiguë dans le temps. De plus, les difficultés relatives à la transition professionnelle s'intensifient au fil des législatures.

### ANCIENS MEMBRES D'UN CONSEIL D'ÉTAT

La majorité des anciens membres d'un exécutif cantonal ont vécu une réinsertion professionnelle aisée à l'issue du mandat. Ces résultats agrégés cachent toutefois certaines nuances. Il semble en effet que la réinsertion demeure problématique pour les femmes qui la trouvent difficile ainsi que pour les membres du parti les Verts. De manière générale, les anciens membres d'un Conseil d'État bénéficiant d'une rente rapportent des avis positifs plus marqués par rapport à ceux n'en bénéficiant pas.

L'exercice d'un mandat au niveau d'un exécutif cantonal est également considéré comme professionnellement favorable par la plupart des ancien-ne-s conseiller-ère-s d'État, à l'exception des membres des Verts, qui estiment en majorité que leur mandat ne leur a pas été professionnellement favorable.

Les anciens membres sont globalement défavorables aux mesures de réinsertion professionnelle que nous leur avons soumises à l'exception de l'octroi d'une rente.

Dans une perspective temporelle, nous constatons que les difficultés relatives à la transition professionnelle s'intensifient au fil du temps.

